

LA MALADIE D'ALZHEIMER

C'est en 1907 qu'Alois ALZHEIMER décrit le premier cas de la maladie qui devait porter son nom. C'est avant tout une maladie du cerveau.

Liée à des lésions neurologiques localisées dans le cortex cérébral, la maladie entraîne une déchéance progressive des capacités mentales et physiques.

Chez les malades, une cascade d'évènements entraîne deux types de lésions morphologiques : des plaques séniles et des dégénérescences neurofibrillaires (accumulation de débris filamenteux à l'intérieur des neurones). La progression des lésions est aujourd'hui assez bien connue mais on ignore encore leur origine.

La dégradation des facultés intellectuelles et cognitives évolue en trois phases:

La phase asymptomatique initiale qui peut durer plus de 20 ans, elle est suivie par,

La phase symptomatique non démentielle, qui correspond à l'atteinte de l'hippocampe, région impliquée dans la mise en mémoire (troubles discrets de la mémoire des événements récents).

La phase démentielle qui résulte de l'extension progressive des lésions à l'ensemble du néo-cortex associatif [déficits du langage (aphasie); troubles de la reconnaissance des objets ou des personnes (agnosie) ; troubles visuels et incapacité à associer un mouvement à une action (apraxie)].

SUR LE PLAN PREVENTIF :

La prise en charge de l'hypertension artérielle fait diminuer de 30 % à 50% l'incidence des démences liées aux accidents vasculaires cérébraux et celle des démences dégénératives.

Les signaux d'alerte :

- ✓ **Médicaments** : ne les prend plus.
- ✓ **Argent** : ne sait plus remplir un chèque, ne peut plus gérer son budget.
- ✓ **Transports** : ne veut plus conduire sa voiture, ne prend plus les transports en commun.
- ✓ **Téléphone** : ne l'utilise plus, a des difficultés à trouver un numéro, ne peut plus composer un numéro.

SUR LE PLAN THERAPEUTIQUE :

Il existe trois traitements symptomatiques qui, prescrits à un stade précoce, sont capables de stabiliser la maladie.

La maladie d'Alzheimer a de forts retentissements sur la vie sociale du malade et de sa famille:

- ✓ **Aider l'aidant** : accepter de se faire aider pour les soins quotidiens par un professionnel. Participer à des groupes de parole créés par des Associations.

- ✓ **Aides Financières et Administratives :** une Assistante Sociale peut accompagner les démarches : (Dossier A.P.A.) ; prendre contact avec la C.C.A.S. du domicile de la personne malade.
- ✓ **Aides médico-sociales :**
 - A domicile (soins- aides ménagères- auxiliaires de vie)
 - En institution : Maison de retraite; Appartements pour séjour temporaire; Hôpitaux de jour.
- ✓ **Protections Juridiques :** Sauvegarde de Justice, Curatelle, Tutelle

ADRESSES UTILES :

- * **Union nationale des associations France-Alzheimer**
21, Boulevard Montmartre – 75002 PARIS Tel : 01-42-97-52-41
- * **Fondation nationale de gérontologie (FNG)**
49, rue Mirabeau – 75016 PARIS Tel : 01-55-74-67-14
- * **Fédération nationale des associations d'aide à domicile en activités regroupées (FNADAR) :**
68, rue d'Hauteville – 75010 PARIS – Tel : 01-55-33-14-30
- * **Union nationale des associations de soins et de services à domicile (UNASSAD) :**
108-110, rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Tel : 01-49-23-82-52